

Mesdames et Messieurs  
Les Maires

Nos Réf. : JLP/AG

OBJET : Réforme de l'architecture institutionnelle française  
Canton de Trélon

M le Maire,

Vous avez vraisemblablement bénéficié (ou vous allez bénéficier) d'un soutien du Département du Nord pour apporter à vos projets les financements nécessaires à leur réalisation.

Aujourd'hui, le Comité qui réfléchit à une réforme de l'architecture institutionnelle française présidé par Mr Edouard BALLADUR, évoque la suppression possible de certaines compétences facultatives exercées par les Départements.

Je tiens à vous alerter des conséquences importantes de ces orientations pour votre Collectivité. Cela pourrait entraîner l'impossibilité pour le Département de poursuivre son soutien au travers du Fonds Départemental pour l'Aménagement du Nord (FDAN) et du Fonds Départemental de Solidarité Territoriale (FDST) par exemple.

C'est la raison pour laquelle, je vous demande, si vous partagez mon point de vue, de proposer à l'ordre du jour de votre prochain Conseil Municipal une motion qui pourrait s'appuyer sur les éléments de la lettre de Bernard DEROSIER, Président du Conseil Général du Nord, jointe à la présente.

Par ailleurs, vous pouvez remarquer le coupon « défendons les libertés territoriales » que vous pouvez également retourner au Président du Conseil Général du Nord.

Vous souhaitant parfaite réception de la présente et comptant sur votre soutien pour plaider ensemble le développement de notre territoire, je vous prie d'agréer, M le Maire, l'expression de mes sentiments dévoués et attentifs

Le Député  
Conseiller Général  
Jean-Luc PERAT